



Les évolutions paradoxales de la démocratie mauritanienne

Alain Antil

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE** 2019/2 Été , PAGES 49 À 59

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9791037300027

DOI 10.3917/pe.192.0049

Date de mise en ligne : 05/06/2019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2019-2-page-49?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2019-2-page-49?lang=fr).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les évolutions paradoxales de la démocratie mauritanienne

Par **Alain Antil**

Alain Antil est directeur du Centre Afrique subsaharienne de l'Ifri.

Le système politique mauritanien présente des aspects démocratiques qui satisfont partiellement aux normes internationales. Toutefois, ces apparences masquent mal des dysfonctionnements récurrents lors des élections et, surtout, l'existence d'un bloc hégémonique qui contrôle le pays. Le parti au pouvoir et les groupes économiques qui lui sont liés assurent la redistribution des ressources dans le cadre d'une économie de la rareté.

politique étrangère

À l'image de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, la République islamique de Mauritanie a connu en 1991-1992 un « tournant démocratique », qui s'est traduit par l'adoption d'une nouvelle Constitution, garantissant le droit de créer des partis politiques, des associations, des journaux.

Au premier trimestre 1992 a été organisé un cycle complet d'élections¹. Le scrutin présidentiel de janvier a été marqué par une fraude « industrielle » : listes électorales incomplètes, votes multiples, bourrages d'urnes, centralisation insincère des résultats, etc. Le président sortant Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya a été reconduit, et le parti qui soutenait son principal adversaire, Ahmed Ould Daddah (vraisemblable vainqueur de l'élection), l'Union des forces démocratiques (UFD), a boycotté le reste du cycle électoral. Cette décision, conjuguée à la débauche d'énergie, de moyens et de manipulations déployée par le parti constitué autour du président sortant², a contribué à installer une hégémonie sur la jeune démocratie jusqu'à la fin du régime Ould Taya en 2005³.

1. Présidentielles, législatives, municipales et sénatoriales.

2. Le Parti démocratique, républicain et social (PRDS).

3. Voir le dossier de *Politique Africaine* n° 55, « La Mauritanie : un tournant démocratique ? », octobre 1994, p. 2-109.

Particularité mauritanienne : ce processus de transition n'a pas été initié par une conférence nationale, et fut entièrement piloté, sans grande consultation, par le président en place. L'ouverture de « l'ère pluraliste » s'est pourtant déroulée dans un contexte particulièrement difficile pour ce président. Le pays sortait à peine d'une crise politico-ethnique (pudiquement appelée « les événements de 1989 »), ponctuée de pogroms et d'expulsions massives de nationaux des minorités afro-mauritaniennes vers le Sénégal et le Mali. De surcroît, le régime, et au premier chef son président, se sont isolés diplomatiquement par leur soutien politique au régime de Saddam Hussein lors de la première guerre du Golfe. Ce soutien, qui s'explique par le poids alors pris par les nationalistes arabes dans les premiers cercles du pouvoir⁴, a contribué à abîmer la relation diplomatique avec les Occidentaux et les monarchies du Golfe. Autrement dit, la Mauritanie a pris le risque, avec ce positionnement diplomatique hasardeux, d'altérer fortement le soutien de ses principaux bailleurs d'aide publique au développement (APD).

Doublement acculé sur les plans intérieur et extérieur, le président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya a appliqué, sinon dans l'esprit du moins à la lettre, les recommandations du discours tenu par François Mitterrand à la Baule (1990) lors d'un sommet France-Afrique. Le chef de l'État français y annonçait l'avènement d'un nouveau paradigme dans les relations entre pays du Nord et pays du Sud, qui conditionnerait les efforts d'aide et de soutien des premiers aux réformes institutionnelles en matière de « bonne gouvernance » des seconds⁵. Loin d'être un acte isolé, le discours de la Baule témoignait d'une sorte « d'alignement intellectuel⁶ » français sur le « consensus de Washington », qui consacrait l'ajustement structurel, la promotion de la société civile et la bonne gouvernance.

Par un processus univoque et cauteleux, le tournant démocratique mauritanien a donc permis au président Ould Taya de recycler et régénérer un pouvoir à bout de souffle, et conduit, à l'issue d'un premier cycle électoral, à l'installation d'un bloc hégémonique au centre du jeu politique. Une situation néanmoins présentable pour la communauté internationale du fait de l'intégration *a minima* de normes démocratiques. Plus de 25 années après ce processus et ses vices initiaux, les législatives de 2018 permettent d'apprécier l'évolution de la démocratie mauritanienne.

4. Sur cet aspect, voir P.-R. Baduel, « La difficile sortie d'un régime autoritaire. Mauritanie 1990-1992 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 63-64, 1992, p. 225-243.

5. S. Bolle, « La conditionnalité démocratique dans la politique africaine de la France », *Afrilex : Revue d'étude et de recherche sur le droit et l'administration dans les pays d'Afrique*, université Montesquieu Bordeaux IV, septembre 2001, disponible sur : <<http://afrilex.u-bordeaux4.fr>>.

6. P. Jacquemot, « Cinquante ans de coopération française avec l'Afrique subsaharienne. Une mise en perspective », *Afrique Contemporaine*, vol. 238, n° 2, 2011, p. 43-57.

Retour sur les élections de 2018

Les élections de septembre 2018 se sont déroulées dans un contexte particulier, surplombées par la question du troisième mandat du président Mohamed Ould Abdel Aziz, arrivé au pouvoir par un coup d'État en août 2008, élu président en 2009⁷ et réélu en 2014. Président fort, mais qui ne peut légalement briguer de troisième mandat, il est soupçonné par nombre d'opposants et d'observateurs de vouloir s'éterniser au pouvoir. Le « troisième mandat » a animé l'essentiel des débats politiques. Chaque discours, chaque geste, chaque humeur du « sultan » donnant lieu à des spéculations fiévreuses et d'interminables exégèses. Ainsi les interventions du président, dénonçant martialement à plusieurs reprises dans la campagne le risque islamiste, furent-elles à l'époque interprétées comme un indice de sa volonté de rester. Nous savons depuis qu'il n'en était rien : le général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed – dit « Mohamed Ould Ghazouani » –, ex-chef d'état-major des armées et ancien ministre de la Défense, a depuis été désigné candidat de l'Union pour la République (UPR) aux présidentielles de juin 2019.

Le pouvoir est indéniablement sorti renforcé du scrutin législatif de 2018. L'UPR a obtenu 89 sièges sur 157 à l'Assemblée nationale, atteignant la majorité absolue en dépit des nouvelles dispositions électorales : 40 sièges sont pourvus à la proportionnelle sur une liste nationale (avec un quota de femmes) et 4 correspondent au vote des Mauritaniens de l'étranger. À bien y regarder, la victoire du pouvoir apparaît plus solide encore. Les partis politiques qui comptent peuvent être divisés en trois pôles : premièrement la majorité présidentielle, composée de l'UPR et de partis satellites ; deuxièmement l'opposition « dialoguiste⁸ » ; et troisièmement l'opposition « non dialoguiste ». En plus de ces trois pôles existe une multitude de « partis-cartes de visite », qui n'ont d'autre preuve de leur matérialité qu'un bureau constitué et un récépissé du ministère de l'Intérieur⁹.

7. A. Antil, « Mohamed Ould Abdel Aziz l'alchimiste », *L'Année du Maghreb*, vol. VI, 2010, p. 357-372.

8. Après le coup d'État de 2008, la sortie de la transition politique et l'organisation d'élections présidentielles furent permises par l'accord de Dakar de juin 2009. L'opposition a dénoncé, très rapidement après les élections, le non-respect de certains engagements cardinaux de l'accord par le pouvoir issu des urnes, ce qui entraîna le boycott des scrutins suivants, dont les présidentielles de 2014. Durant le deuxième mandat du président Abdel Aziz surtout, le pouvoir a tenté d'organiser le dialogue, mais de manière trop univoque (imposant son rythme et sa méthodologie) au goût d'une partie de l'opposition, qui bouda dès lors les réunions, au contraire d'autres partis qui jouèrent le jeu.

9. Début mars 2019, le président Ould Abdel Aziz annonce la dissolution de plusieurs dizaines de partis politiques : la « loi sur les partis politiques prévoit la dissolution de tout parti politique qui participe deux fois consécutives à une élection municipale sans atteindre un pour cent des suffrages exprimés », cf. « La Mauritanie dissout 76 partis politiques », RFI, 9 mars 2019, disponible sur : <www.rfi.fr>.

Ainsi la majorité présidentielle a-t-elle remporté 107 sièges, l'opposition dialoguiste 10 et l'opposition non dialoguiste 30. Le deuxième parti en nombre de sièges (14) est un parti islamiste issu des rangs de l'opposition non dialoguiste (Tawassoul¹⁰). Ce succès est confirmé par les résultats de deux autres scrutins. Aux municipales, l'UPR a remporté 162 des 208 mairies. La ville de Nouadhibou, l'un des cœurs économiques du pays, a été remportée par un parti de la majorité présidentielle¹¹. Trois communes à Nouakchott ont en revanche échoué à l'opposition non dialoguiste¹². L'UPR a enfin largement gagné les élections régionales, organisées pour la première fois¹³, prenant la tête des 13 conseils régionaux. Cette victoire de l'UPR et de la majorité présidentielle est d'autant plus éclatante que l'opposition non dialoguiste a, contrairement à son habitude, participé aux différents scrutins, et envoyé à l'Assemblée nationale un certain nombre de ses ténors. Autrement dit, les résultats sont «présentables» à la communauté internationale, et l'Assemblée semble pouvoir devenir un lieu de débats plus qu'une simple chambre d'enregistrement monocolor.

Si l'on entend mesurer le chemin parcouru depuis le début du tournant démocratique, un regard plus attentif sur l'ensemble du processus électoral, et non sur les seuls résultats, fait apparaître une réalité plus contrastée. L'organisation des scrutins a été marquée par des phénomènes récurrents au sud du Sahara, où trois atouts conduisent quasiment mécaniquement à la reconduction des pouvoirs en place. Tout d'abord,

Trois atouts conduisent à la reconduction des pouvoirs en place

la Commission électorale indépendante (CENI) qui a piloté le processus était étroitement contrôlée par le pouvoir sortant, et n'avait donc d'indépendante que le nom. Le deuxième atout est l'accès privilégié de la majorité présidentielle à certaines ressources : moyens de l'État, médias audiovisuels et «bienveillance» de l'administration. Le troisième est le contrôle du recensement pré-électoral, bâclé, appuyé lui-même sur un état-civil déficient, bien qu'ayant été réformé à de multiples reprises, à grand renfort d'aides et d'expertises des partenaires techniques et financiers (PTF). Ce recensement a abouti à définir un corps électoral d'1,4 million d'individus, chiffre curieusement bas

10. Appelé officiellement Rassemblement national pour la réforme et le développement.

11. L'Union pour la démocratie et le progrès (UDP).

12. La capitale, qui regroupe près du tiers de la population du pays, a un statut de *wilaya* (région) et compte 9 communes.

13. En 2017 un référendum a approuvé des modifications apportées à la Constitution dont la suppression du Sénat et la création de conseils régionaux.

dans un pays de plus de 4 millions d'habitants¹⁴, où l'âge médian avoisine les 20 ans. Ce contrôle de l'état civil, du recensement pré-électoral, et donc de la distribution des cartes d'électeurs, permet de minorer le poids de quelques zones acquises aux oppositions, et d'être au contraire très généreux dans la distribution de cartes d'électeurs dans les zones votant pour le pouvoir en place.

Certaines voix de l'opposition ont, de manière classique mais exagérée, dénoncé des fraudes massives à l'issue des scrutins¹⁵. D'autres, plus mesurées, ont pointé certaines fraudes « locales décentralisées » d'acteurs désirant se faire bien voir du pouvoir central et/ou montrer qu'ils contrôlaient la situation au niveau local. Sans reprendre les griefs de l'opposition à leur compte, les observateurs électoraux de l'Union africaine (UA) et de l'organisation non gouvernementale mauritanienne Forum des organisations nationales des droits de l'homme (FONADH)¹⁶ ont constaté de nombreux dysfonctionnements.

La CENI s'est montrée très peu professionnelle dans la sélection et la formation des présidents de bureaux de vote : il s'agissait parfois de personnes à peine majeures, ou quasi analphabètes. Les problèmes techniques liés à un manque de rigueur se sont multipliés (bureaux de vote ouverts trop tardivement le jour J, ouverts également le lendemain du vote hors de tout règlement, lenteur à délivrer des résultats, refus ou incapacité de livrer les procès-verbaux de résultats aux représentants des partis assistant au dépouillement, ou encore difficultés pour les électeurs à localiser leur bureau de vote...) ¹⁷. De plus, 520 000 bulletins ont été annulés¹⁸. Le président de la CENI a lui-même concédé à l'issue des élections un certain nombre de faiblesses, « notamment le non-respect des plafonds financiers autorisés dans les campagnes électorales, et le non-respect de l'incompatibilité entre certaines fonctions civiles et militaires et le travail politique et électoral¹⁹ ».

14. L'Office national des statistiques (ONS) a publié en 2016 des projections démographiques pour le pays, bâties à partir du dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2013, qui estime, à l'horizon 2020, la population du pays à 4,1 millions d'habitants contre 3,8 en 2016 et 3,5 en 2013. La Banque mondiale, de son côté, avance un chiffre qui serait plus près de 4,4 millions d'habitants.

15. « Élections en Mauritanie : l'opposition dénonce des fraudes », *Africa News*, 10 septembre 2018, disponible sur : <<https://fr.africanews.com>>.

16. « Mauritanie : de "nombreux manquements" aux élections, selon le FONADH », *Le360afrique.com*, 6 septembre 2018, disponible sur : <<http://afrique.le360.ma>>.

17. « Élections en Mauritanie : un scrutin test marqué par des problèmes d'organisation », *L'Express*, 18 septembre 2018, disponible sur : <www.lexpress.fr>.

18. « Élections en Mauritanie : "C'est une victoire amère pour le parti présidentiel", selon l'UFP », RFI, 14 septembre 2018.

19. « Élections en Mauritanie : le président de la CENI reconnaît des "lacunes" », RFI, 18 septembre 2018.

Enfin, le régime n'a pas totalement rompu avec l'arbitraire. Biram Ould Dah Ould Abeid²⁰, militant anti-esclavagiste et ancien candidat à la présidentielle de 2014, a été arrêté en juillet 2018, alors même qu'il était candidat à la députation. Il a dû faire le reste de la campagne depuis sa prison de Nouakchott, et a été finalement élu. L'arrestation de cet opposant célèbre, y compris à l'étranger, n'est que l'un des symptômes d'un régime qui harcèle les journalistes. Emprisonnements²¹, confiscations de passeports²², mais aussi étouffement économique des journaux les plus critiques par la réduction des budgets publicitaires des annonceurs publics et privés alliés au pouvoir, sont des pratiques avérées.

Le maintien d'un bloc hégémonique²³

Les trois atouts évoqués (contrôle de la CENI, accès aux moyens de l'État, capacité à définir le corps électoral et à distribuer les cartes d'électeurs) participent d'une fine et efficace conduite du processus électoral, bien moins grossière que les trucages éhontés du début de la transition démocratique. Mais aussi puissants soient-ils, ces atouts n'expliquent pas à eux seuls la permanence et la stabilité du pouvoir politique mauritanien, au-delà des changements de président.

L'un des principaux facteurs du maintien d'un bloc hégémonique est la quasi osmose des champs politique et économique, que les politistes nomment le *straddling*²⁴. Sans réduire la constitution d'un bloc à cette seule donnée, la vague de privatisations des sociétés d'État consécutives aux politiques d'ajustement structurel des années 1980 et 1990²⁵ a contribué à transformer des monopoles publics en monopoles²⁶ privés. Beaucoup de groupes économiques mauritaniens se sont bâtis à l'origine sur l'obtention de monopoles d'importation d'un ou de différents produits, et/ou sur l'accès préférentiel aux marchés publics. Les positions de rente (licences

20. « Réclamant la libération de Biram, RAG/Sawab dénoncent une cabale politique », *L'authentique Info*, 8 août 2018.

21. A. Antil, « La Mauritanie à la veille des élections de 2019 », *Diplomatie*, n° 92, mai-juin 2018, p. 37.

22. Entretien avec un directeur de journal touché par cette mesure, à Nouakchott en juin 2018.

23. Pour l'acclimatation de la pensée gramscienne à la situation mauritanienne, on se reportera à deux textes : M. Fresia et R. Ciavolella, « Entre démocratisation et coups d'État. Hégémonie et subalternité en Mauritanie » ; J. Lombard et A. Choplin « La "Mauritanie offshore". Extraversion économique, État et sphères dirigeantes », parus tous deux dans *Politique Africaine*, vol. 114, n° 2, 2009.

24. Ou chevauchement, qui décrit notamment comment les sphères politiques et économiques sont particulièrement intriquées l'une à l'autre. Y.-A. Fauré et J.-F. Médard, « L'État-business et les politiciens entrepreneurs, néo-patrimonialisme et big men : économie et politique », in S. Ellis et Y.-A. Fauré (dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-Orstom, 1995, p. 289-309.

25. Sur le cas spécifique du système bancaire, voir M. Fall Ould Bah et A. Wedoud Ould Cheikh, « Entrepreneurs moraux et réseaux financiers islamiques en Mauritanie », *Afrique contemporaine*, vol. 3, n° 231, 2009, p. 107-110.

26. Depuis cette époque, les situations de monopoles de fait sont plus rares, mais de nombreux secteurs d'importations restent fortement oligopolistiques.

d'importation ou accès aux marchés publics) sont allouées certes en raison d'un dynamisme schumpétérien des agents économiques, mais aussi et peut-être surtout en fonction d'une fidélité, d'un compagnonnage avec le pouvoir politique et la figure présidentielle. La fidélité se prouvant, dans une forme de *potlatch* mauritanien, par le financement du parti présidentiel, en particulier pendant les périodes électorales.

Pour le cas nigérien, Jean-Pierre Olivier de Sardan analyse ainsi le poids des grands commerçants dans le système de financement des élections et des partis : « L'un des effets pervers majeurs de la démocratie [...] est le coût des élections, et donc la nécessité de trouver des financements importants pour faire campagne. [...] Où trouver l'argent ? En dehors d'éventuelles contributions de mécènes d'État [...], il n'y a que deux sources importantes : les dons des grands commerçants, d'une part [...] ; d'autre part, les trésors de guerre accumulés par les partis (en particulier ceux qui sont au pouvoir) : mais ceci renvoie encore aux grands commerçants, car cette accumulation trouve le plus souvent son origine dans des rétro-commissions illicites sur les marchés publics et des entreprises privées proches des leaders politiques... Les grands commerçants sont ainsi au cœur du système électoral nigérien. Ce sont eux qui le font fonctionner. [...] Ils attendent un retour sur investissement, en termes de protection, de "bienveillance" fiscale, de placement de leurs parents et clients à des postes stratégiques, ou de pas-sations de marchés. »²⁷ Cette description limpide s'applique au contexte politique mauritanien.

Les capacités financières incomparablement supérieures du parti au pouvoir

Une telle configuration a plusieurs conséquences. Elle assure d'abord au parti au pouvoir des capacités financières incomparablement supérieures à celles de ses concurrents, ce qui est un avantage absolu dans la joute électorale. Comment, en effet, un parti pourrait-il maintenir une présence physique, mener campagne sur la totalité du territoire mauritanien et déployer des représentants dans chaque bureau de vote sans avoir accès à ce type de financement ? Ajoutons que le soutien durable d'hommes d'affaires²⁸ à des partis d'opposition, ou simplement une diminution de leur soutien au clan présidentiel, les exposent à de multiples tracasseries (fiscales, douanières...),

27. J. P. Olivier de Sardan, « Niger : les quatre prisons du pouvoir », *Marianne*, 4 janvier 2016, disponible sur : <www.marianne.net>.

28. À l'époque d'Ould Taya, certains hommes d'affaires influents ont été mandatés par le pouvoir pour financer certains partis d'opposition, ce qui avait le double avantage de permettre un pluralisme politique de façade, et surtout de contribuer à la multiplication des partis d'opposition, et donc à la dilution des plus virulents d'entre eux.

et à un accès dégradé aux marchés publics comme au crédit bancaire. Même un homme d'affaires aussi puissant que l'ex-leader du patronat mauritanien, Mohamed Ould Bouamatou, a vu son entreprise être victime de multiples avanies après qu'il se fût brouillé avec le président Mohamed Ould Abdel Aziz fin 2009. L'homme d'affaires était pourtant apparenté au président, il avait été un mécène important de la campagne présidentielle de 2009, et un lobbyiste²⁹ de premier ordre auprès des autorités françaises pour que celles-ci ne condamnent pas trop fortement le coup d'État (2008) du général Abdel Aziz contre le président Sidi Ould Cheikh Abdellahi.

Seconde conséquence : l'émergence au sein du capitalisme mauritanien de conglomerats exerçant trop de métiers différents, au gré de l'obtention de marchés publics. Mohamed Fall Ould Bah, anthropologue du milieu économique et expert-comptable décrit³⁰ ainsi l'une des entreprises phares de la période du président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya (1984-2005) : « Le groupe MAOA³¹ est l'exemple même d'une diversification ratée, l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Ce groupe est devenu ingérable à force de créer des nouvelles entités, aucune économie d'échelle n'était possible. Régulièrement, des fonctionnaires venaient annoncer à l'entreprise qu'un projet était à l'étude dans tel ou tel ministère. L'entreprise soumettait alors un dossier et le marché était passé de gré à gré, ou soumissionnait et remportait le marché. C'était un très efficace mécanisme de captation de la ressource publique. »

Certains groupes peuvent pâtir d'une transition politique quand leurs dirigeants n'arrivent pas à tisser des liens de confiance aussi solides avec le nouveau président. Le groupe Abeidna, une des entreprises³² en vue durant la période Oud Taya, a ainsi été beaucoup plus mal traité sous Abdel Aziz. Le pouvoir est allé jusqu'à torpiller un projet minier que la société mettait en place avec un partenaire indonésien³³. À l'inverse, le soutien du pouvoir peut permettre d'accéder à tous les marchés possibles, y compris les plus techniques, sans compétence particulière. La construction du nouvel aéroport international de Nouakchott a ainsi été accordée en 2011 à une entreprise mauritanienne (Najah Major Works S.A.), créée seulement six mois avant l'appel d'offre³⁴, et dont le dossier reposait sur un montage financier extravagant³⁵.

29. « Bouamatou, émissaire d'Aziz », *Africa Intelligence*, 4 septembre 2008, disponible sur : <www.africaintelligence.fr>.

30. Lors d'un entretien à Nouakchott le 28 février 2012.

31. Du nom de son fondateur Mohamed Abdhelahi Ould Abdhelahi.

32. Voir aussi M. Ba, « Mauritanie : Politique et business, la roue de la fortune », *Jeune Afrique*, 3 décembre 2013, disponible sur : <www.jeuneafrique.com>.

33. Le projet Bumi Mauritanie.

34. Elle est la filiale d'un groupe ASML, bien plus ancien.

35. A. Antil, « L'étoile pâlie du président Mohamed Ould Abdel Aziz », *Ifri, L'Afrique en questions*, n° 23, mai 2016, disponible sur : <www.ifri.org>.

Un autre élément essentiel de ce bloc hégémonique est un président fort, qui concentre l'essentiel du pouvoir, ou plutôt ne se voit opposer que peu de contre-pouvoirs institutionnels : il nomme les personnages clés et, *via* son parti, contrôle le Parlement et les municipalités qui comptent. Particularité mauritanienne par rapport à ses voisins : le président est avalisé par l'armée, et le plus souvent issu de ses rangs. En effet, depuis 1978 et le coup d'État qui renversa le premier président Mokthar Ould Daddah (un civil), les seuls civils ayant présidé le pays ont été Sidi Ould Cheikh Abdellahi³⁶ (avril 2007-août 2008) et Ba Mamadou M'Baré (par intérim³⁷ d'avril à août 2009), pour une période totale d'un peu plus d'un an et demi sur 41 ans... Tous les présidents (sauf ceux qui ont mené des transitions³⁸) sont partis du pouvoir à la suite d'un coup d'État, qui constitue donc le mode d'alternance le plus commun de la vie politique mauritanienne. À l'heure où ces lignes sont écrites, le président Mohamed Ould Abdel Aziz s'apprête donc à créer un précédent, puisqu'il a annoncé qu'il ne se représenterait pas et que son parti soutiendrait le général Mohamed Ould Ghazouani aux présidentielles de juin 2019.

La politique dans le cadre d'une économie de la rareté

Le bloc hégémonique résiste aux changements de président, de parti présidentiel, et de groupes économiques qui lui sont consubstantiels, car il représente le haut d'une pyramide de redistribution des ressources. Il s'inscrit en effet dans un contexte d'économie de la rareté, périphrase qui ne renvoie pas, ou pas seulement, au niveau de développement du pays, mais d'abord à la grande fragilité d'existence que connaît une partie conséquente de la population.

Cette fragilité explique pourquoi ces populations ont besoin de protection *via* de multiples chaînes clientélistes, qui empruntent à la fois la voie des chefferies traditionnelles, des élus, des grands commerçants, des fonctionnaires, des hommes d'affaires, des chefs religieux, ou encore des courtiers du développement – bref tout une gamme de *big men*³⁹ ou, comme on les appelle localement, de *gros poissons*. Les flux de ressources, de postes, d'aménités ou de protections judiciaires s'échangent contre un soutien

36. Élu au deuxième tour de l'élection présidentielle contre Ahmed Ould Daddah.

37. Président du Sénat, il est chargé de diriger le pays durant la fin de la transition post-coup d'État 2008 et avant les présidentielles de juillet 2009, l'opposition ayant obtenu que le putschiste Mohamed Ould Abdel Aziz ne puisse pas conduire les derniers mois de la transition s'il se présentait aux élections.

38. À savoir Ely Ould Mohamed Vall lors de la transition 2005-2007 ainsi que Mohamed Abdel Aziz et Ba Mamadou M'Baré. Le (colonel) président Mohamed Mahmoud Ould Ahmed Louly (juin 1979-janvier 1980) a, lui, été destitué par son successeur le (colonel) président Mohamed Khouna Ould Haïdallah.

39. G. Blundo, « "Graisser la barbe". La corruption en Mauritanie vue par ses élites », in E. Jul-Larsen et al. (dir.) *Une anthropologie entre pouvoirs et histoire. Conversations autour de l'œuvre de Jean-Pierre Chauveau*, APAD-IRD-Karthala, Uppsala-Paris-Marseille, 2011, p. 449-476.

sans faille lors des scrutins électoraux, où l'on a évidemment tout intérêt à voter pour le camp des vainqueurs. Toute opposition pouvant, à l'inverse, engendrer une large gamme de punitions collectives et d'affaiblissement des protections.

Au niveau des nominations des hauts fonctionnaires, des ministres ou des postes juteux dans les sociétés d'État, un système de rotation fidélise les hommes et les communautés que ces derniers représentent⁴⁰. Ce système permet d'allouer les postes selon de savants dosages entre régions, ethnies et tribus, tout en permettant de sanctionner les communautés réfractaires par une contraction toujours possible de leur accès aux postes ou aux aménités. Le système réussit à se maintenir parce que

Un système de rotation permet d'allouer les postes selon des dosages savants

certaines personnes sont aussi nommées pour leurs compétences à des postes clés. Mais le mécanisme de rotation entraîne en aval des couches successives de nominations : dans tous les services, des individus sont nommés par cousinage, par représentation communautaire, et très secondairement pour leur qualité, leur qualification ou même leur travail. Lors d'un entretien à la délégation de l'Union européenne à Nouakchott en juin 2018, un fonctionnaire européen évoquait un audit d'une importante société publique, qui avait révélé que plus de 50 % des salariés de l'entreprise n'apparaissaient dans aucun organigramme. Un constat qui, en outre, ne présage en rien de l'absentéisme ou de l'efficacité de la partie du personnel présente dans l'organigramme...

Dernière caractéristique : certains exclus (temporaires) du système de rotation – les gens « au garage », comme on dit à Nouakchott –, rejoignent cycliquement les rangs des partis d'opposition, et se font parfois les pourfendeurs les plus véhéments de la « gabegie » ou de « l'autoritarisme » dont ils étaient hier les fourriers zélés. Ces « aigris », selon le vocable local, tentent de démontrer leur capacité de nuisance, ou au moins d'interpellation, espérant ainsi attirer l'attention et hâter leur retour en grâce. Ce qui produit une opposition qui est (pour partie au moins), une extension du bloc hégémonique et participe de sa régulation interne. Ainsi, l'opinion publique recouvre-t-elle généralement l'ensemble de la classe politique de son opprobre contre la corruption morale généralisée de la faune politique - ce qui est pourtant injuste pour

40. Céline Lesourd avait décrit de manière très précise ce système lors de son intervention « Représentation des négro-mauritaniens de l'indépendance à nos jours. Arithmétiques savantes et fidèles automates ». Conférence Le Sahel en 2012 : évolutions, sécurité, développement, Paris, Ifri, 2012.

une partie des opposants mauritaniens, qui combattent dans des conditions matérielles et psychologiques souvent très difficiles les aspects nocifs du système politique de leur pays.

Le système politique mauritanien a réussi à intégrer formellement les normes internationales de la démocratie, qui ont contribué à l'ouverture d'espaces de liberté et d'arènes de débats. Mais cette évolution n'a pas empêché la perpétuation d'un bloc hégémonique au centre de la vie politique. Ce bloc contribue au pacte social, mais génère en retour des problèmes qui assombrissent l'avenir du pays. Il ne peut se maintenir qu'avec un haut degré de corruption et de clientélisme, et par un *straddling* des champs politique et économique qui constituent des blocages fondamentaux pour une transformation économique de la Mauritanie. En promouvant les hommes et les groupes économiques sur des critères de fidélité politique plutôt que d'efficacité, ce système constitue une entrave majeure au développement. Pire, tout secteur économique qui se développe hors de ce système de patronage apparaît comme un danger pour le bloc hégémonique, et doit donc être contrôlé ou mis à bas.

Ce système génère une grande inertie politique, car le changement de l'élément central – le président de la République – est une menace pour des chaînes de clientélisme patiemment tissées. Le président est d'ailleurs souvent prisonnier de ces logiques et de ses propres errements financiers, qui lui font craindre des poursuites judiciaires au cas où il perdrait son poste. L'armée se pense dès lors comme le juge de paix ultime de l'alternance.

La décision de Mohamed Ould Abdel Aziz de ne pas se présenter doit être replacée dans ce contexte. Si cette innovation politique paraît importante, elle est aussi le signe d'un raffinement croissant de la capacité du bloc hégémonique à absorber et hybrider les normes promues par les démocraties occidentales.



Mots clés

Mauritanie
Démocratie
Élections
Clientélisme